



Cession non signification au bailleur

Par **reveur93**, le **30/01/2013 à 09:46**

Bonjour,

Propriétaire en 2009 d'un FDC de parfumerie , en nom propre(mariés sans contrat), nous avons constitué à cette époque une EURL. Pour cela nous avons confié à notre cabinet comptable et juridique le soin de rédiger les statuts, de faire l'acte de cession et les différentes formalités.celui ci a rempli sa mission sauf de signifier l'acte de cession au bailleur comme le prévoyait le bail . Le bailleur a donc intenté une action devant le tribunal pour résiliation du bail et obtenu gain de cause. La responsabilité du cabinet juridique paraît flagrante . que faut il faire ????? **merci**

Par **trichat**, le **31/01/2013 à 13:46**

Bonjour,

S'agissant d'un cabinet comptable (expertise comptable inscrit à l'Ordre des experts comptables), vous devrez:

- 1) vérifier le contenu précis de la mission que vous lui avez confiée;
- 2) vous assurer qu'il était bien en possession du bail commercial, afin de prouver qu'il ne pouvait pas ignorer la clause prévoyant l'information du bailleur en cas de cession;
- 3) lui demander, par lettre recommandée avec avis de réception, de déclarer ce sinistre à son assurance responsabilité professionnelle et de procéder au remboursement de la somme à laquelle vous avez été condamné sous huitaine. Vous lui rappellerez les termes du contrat de

mission, les pièces fournies,etc...

S'il ne donne pas suite à votre demande, vous devez consulter un avocat pour apprécier "la faute professionnelle" de cet expert-comptable et engager un recours devant le tribunal de commerce (sur les fondements de l'article 1382 du code civil:

Article 1382

Créé par Loi 1804-02-09 promulguée le 19 février 1804:

Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.

Ci-joint lien concernant l'obligation d'assurance responsabilité de l'expert-comptable à copier dans votre navigateur pour accéder au site):

<http://www.expertcomptable.net/1792-expert-comptable-assurance-responsabilite-civile>

Cordialement.